

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJET D'AGENDA 21 LOCAL

L'agenda 21 est un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle, orienté vers le développement durable

Toute activité humaine génère un impact sur l'environnement : **nous prélevons des matériaux, de l'eau, de l'énergie, et rejetons des déchets, des effluents ...**

Ces impacts peuvent générer des pollutions locales des milieux naturels ( pollution des rivières, dépôts sauvages ...) ou participer à des problèmes environnementaux planétaires ( changements climatiques, épuisement des ressources fossiles ...)

Afin de répondre à ces enjeux locaux et globaux, nous devons **sensibiliser, informer, conseiller, accompagner les acteurs territoriaux que sont les collectivités, les entreprises et les particuliers.**

En un siècle, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont augmenté de 50% avec pour principales conséquences : l'augmentation de la température globale, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes ( tempête de 1999, inondations de 2001, canicule de 2003 )

**Le dérèglement climatique s'accompagne d'impacts négatifs sévères, en particulier sur l'agriculture, les écosystèmes et la santé. Il est urgent d'agir et d'inciter à l'action.**

Concernant les particuliers, il s'agit non seulement de changer les comportements en sensibilisant sur les dangers à ne pas agir, mais également de donner des solutions concrètes, des exemples de gestes économes en énergie, transport, habitat....

**La multitude des actions individuelles s'inscrit dans un mouvement d'ensemble qui est celui du développement durable.**

Concernant les collectivités, l'impact sur le changement climatique doit devenir un paramètre essentiel des décisions publiques. Elles devront également s'investir dans la gestion du changement climatique, d'ores et déjà incontournable pour une partie de ses effets.

## **AGIR AUJOURD'HUI POUR GARANTIR DEMAIN**

L'agenda 21 local permet d'inscrire ses actions dans une approche environnementale, sociale et économique. Il expose les problèmes locaux et présente les actions mises en œuvre pour les résoudre, les personnes ou groupes de ressources et le calendrier retenu pour traiter les questions.

Autrement dit, l'agenda 21 local est donc un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble de ses acteurs socio-économiques.

C'est un processus basé sur un diagnostic qui va permettre d'établir un programme, périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs pour éventuellement être réorienté dans ses étapes suivantes.

L'agenda 21 local doit être **notre projet de territoire gagnant-gagnant** ou le développement local et la protection de l'environnement se combinent.

### **Quels sont les acteurs de l'agenda 21 local :**

- l'engagement du premier élu ( maire, président de l'intercommunalité ), la cohésion des élus et l'adhésion des services donnent l'impulsion politique.
- l'information et la mobilisation des acteurs socio-économiques ( associations, représentants sociaux, jeunes, entreprises, citoyens )

### **Quelles sont les étapes clés de mise en oeuvre de l'agenda 21 local :**

Quelle que soit l'échelle de mise en oeuvre de l'agenda 21 local ( la commune, la communauté de communes ...) la démarche sera adaptée aux moyens humains et économiques du territoire en évitant tout dogmatisme dans l'approche méthodologique.

#### **1 – LE DIAGNOSTIC**

Il va permettre d'analyser les réalités territoriales, les attentes économiques, sociales et environnementales. De ce diagnostic seront déduits les objectifs à atteindre pour améliorer les performances de la collectivité. C'est une étape essentielle qui déterminera les axes de l'agenda 21 local à mettre en concertation ( diagnostics existants, attentes des acteurs socio-économiques, empreinte écologique, bilan carbone ).

#### **2 – LA MISE EN PLACE DE LA MOBILISATION DES CITOYENS ET DE LA CONCERTATION**

Il s'agit de définir et de mettre en place les moyens pour informer, consulter, mobiliser les habitants et les acteurs socio-économiques : concertation animée dans le cadre d'un forum représentatif de l'ensemble des composantes du territoire, avec animation et coordination d'ateliers, groupes de travail thématiques.

#### **3 – UN CERTAIN NOMBRE DE DEMARCHES SONT INDISPENSABLES**

- . informer la population sur la décision politique : pourquoi un agenda 21 local ? quels enjeux répond le développement durable ? Comment les citoyens y seront associés ?
- . exprimer le projet, dans ses différentes étapes, à partir des attentes à l'échelle de la collectivité, à l'échelle du quartier concerné ...
- . veiller à la lisibilité et à l'accès par les populations concernées , des informations ou des propositions qui seront mises en débat.
- . respecter les équilibres socio-économiques dans la représentation des groupes.
- . faire appel , en cas de besoin , aux étapes clés de la démarche , à un spécialiste de la concertation pour animer les échanges.
- . définir une charte de la concertation , qui va préciser les objectifs et le fonctionnement ( calendrier, moyens, groupes associés )

#### 4 – L'ORGANISATION DES TRAVAUX EN ATELIERS

Le diagnostic va permettre au groupe de pilotage ( le CCDD ) d'analyser les enjeux de développement durable du territoire, les attentes exprimées et les axes à investir. Chaque axe sera géré par un atelier qui détermine des objectifs, propose des actions et conçoit une synthèse des travaux. Ainsi, grâce à ces synthèses, le CCDD disposera d'une vision globale et transversale des actions proposées, lui permettant d'élaborer un projet de programme. Les propositions devront responsabiliser l'ensemble des citoyens, collectivités, industriels, commerçants, artisans, établissements scolaires. Il faudra définir également, dans le même temps, les indicateurs d'évaluation et de suivi qui guideront l'agenda 21 local dans sa continuité.

#### 5 – VALIDATION DU PROJET ET SOUMISSION AUX ELUS

Le projet de programme sera soumis aux élus qui vont en étudier la validité et la faisabilité réglementaires, financières et techniques. Ce projet sera hiérarchiser en fonction des priorités et du calendrier de mise en œuvre des différentes propositions. Chaque action retenue devra être assortie d'un cahier des charges, précisant les objectifs attendus, le calendrier de réalisation, le budget accordé, les partenaires associés. Pour les actions non retenues seront établis des objectifs à plus long terme.

#### 6 – UN PROGRAMME D'ACTIONS A COMMUNIQUER ET A FAIRE VIVRE

Le CCDD, à partir de l'approbation des élus, engage la mise en œuvre et la communication de l'agenda local qui constituera à la fois le tableau de bord de la politique de développement durable de la collectivité et l'outil de mobilisation de tous les acteurs impliqués pour la réalisation des objectifs. C'est le lancement officiel de l'agenda 21 local.

#### 7 – LE PROCESSUS D'EVALUATION

Périodiquement, l'agenda 21 local et ses différentes composantes seront évalués. Cette évaluation permettra de mesurer, à un moment donné, le chemin parcouru pour atteindre un objectif ou une série d'objectifs, dans le but d'une amélioration continue.

# L'agenda 21 local comporte au minimum 3 piliers ou axes stratégiques principaux

- l'axe environnemental aborde les questions liées à :
  - . la biodiversité
  - . la gestion des paysages
  - . la forêt
  - . la montagne
  - . les rivières
  - . le cadre de vie
  - . le bruit
  - . les déchets
  - . les liaisons douces
  - . la pollution routière, de l'eau, de l'air
  - . les produits chimiques
  - . les risques naturels
  - . l'éducation à l'environnement
  
- l'axe économique traite :
  - . la consommation de l'eau
  - . la consommation de papier
  - . les transports et déplacements collectifs
  - . les différentes énergies électrique, thermique, biomasse
  - . l'entretien et l'évolution des bâtiments publics
  - . les gros équipements
  - . l'habitat individuel et collectif
  - . les jardins et les vergers
  - . l'agriculture
  - . l'industrie locale
  - . l'artisanat
  - . le commerce
  - . le tourisme
  
- l'axe social développe notamment les actions abordant :
  - . les commerces de proximité
  - . le tourisme
  - . l'emploi d'insertion
  - . la lutte contre la pauvreté
  - . la santé
  - . la diversité culturelle
  - . le développement des activités périscolaires
  - . les services liés à l'enfance
  - . les équipements de proximité
  - . renforcer la convivialité
  - . développer l'information
  - . valoriser l'histoire et le patrimoine communautaire

Cet agenda 21 a été élaboré avec l'aide des associations environnementales suivantes :

**TERRITOIRE DE BELFORT NATURE ENVIRONNEMENT**  
**SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE DE LA HAUTE SAVOIREUSE**

# AXE ENVIRONNEMENTAL - FICHE ACTION N°1

## **LA BIODIVERSITE :**

### **CONSTAT :**

- c'est une des clés de l'avenir qui ne dépend pas seulement des territoires « sauvages » ou ruraux
- les zones urbaines et périurbaines sont concernées et peuvent être conçues dans ce sens.
- Le territoire de la commune accueille d'ores et déjà des milieux naturels remarquables et des espèces d'intérêt national et européen.
  - . Site national du Ballon d'Alsace
  - . Parc Régional des Ballons des Vosges
  - . Réserve Naturel des Ballons Comtois
  - . NATURA 2000 - ZNIEFF - ZICO
- la disparition d'espèces fait partie du cours naturel de l'Histoire de la Terre. Cependant l'activité humaine a accéléré le rythme d'extinction, qui actuellement est au moins 100 fois supérieur au rythme naturel d'extinction.

### **ACTIONS :**

- faire un inventaire des richesses naturelles communales
- mise en relief et suivi des bio indicateurs
  - par exemple : destruction des abeilles
  - disparition des moineaux
  - diminution des hirondelles
  - diminution des papillons
- inventaire des arbres et paysages remarquables – site d'intérêt - conservatoire - eco-certification de la forêt
- restauration, entretien du petit patrimoine
- conserver, restaurer ou aménager des petites zones humides ou mares écologiques, les prairies alluviales au Nord et Sud-ouest du village.
- faire un zonage des corbeaux (choucas des tours), les éloigner du clocher de l'église
- développer les vergers et les potagers ( pédagogiques et communaux) – fruits et légumes anciens
- suppression des pesticides, des herbicides
- conserver haies et taillis, respecter les dates de taille
- réduire la pollution atmosphérique ( réduire la vitesse des véhicules sur la route du ballon, respecter les limitations dans le village )
- abandon du salage des routes l'hiver.
- Respect des conditions d'épandage des engrais naturels et des lisiers.

### **MOYENS :**

personnes et groupes de ressources - CCDD  
Commune, Communauté de communes  
Conseil Général, Conseil Régional  
DIREN  
ADEME  
Associations  
Experts  
Villageois

### **ESTIMATION FINANCIERE :**

## AXE ENVIRONNEMENTAL - FICHE ACTION N°2

### **LA GESTION DES PAYSAGES :**

La forêt

La montagne

Les rivières et les vallées

### **CONSTAT :**

- c'est un paysage diversifié avec des zones protégées
- l'entrée du village est d'un aspect assez désastreux
- pas d'accès aux berges des rivières
- abandon des vergers
- coupes d'arbres irraisonnés
- bords de champs et rivières mal entretenus
- la gestion ne concerne pas seulement quelques sites remarquables mais c'est un enjeu global.
- L'étalement urbain, c'est consommateur d'espaces et d'énergie et générateur de conflits d'intérêts.
- Accélération des aménagements peri-urbains. Les espaces urbanisés ont doublé en France depuis 1945. autrement dit, le niveau d'urbanisation atteint en 2000 ans a été réitéré en 50 ans.

### **ACTIONS :**

- à recouper avec la fiche Biodiversité et Cadre de vie
- interdiction des produits phytosanitaires
- encadrement des épandages d'effluents d'élevage
- rencontres avec les agriculteurs, les pêcheurs, les riverains des rivières
- renforcer la réglementation actuelle : POS, PLU, SCoT
- faire respecter les lois actuelles de protection de la nature de 1976 et 1993
- Trame Verte et Bleue en bordure des rivières

### **MOYENS :**

- Partenariat avec la Maison de l'Environnement
- ONF, DDEA, Gardes Nature
- Syndicat des eaux
- Commune
- Associations environnementales
- CCDD

### **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ENVIRONNEMENTAL - FICHE ACTION N°3

## **LE CADRE DE VIE :**

Le bruit

Les déchets

Les liaisons douces

## **CONSTAT :**

- entrée du village à l'esthétique non maîtrisée et critiquable
  - . Parcs à voitures
  - . carrière
  - . pancartes publicitaires
  - . stationnement des bus
- circulation des camions : vitesse, bruit, poussière, dangers, état de la chaussée
- poubelles mise en place dès le samedi
- circulation des piétons et des cyclistes anxiogène voire dangereuse
- feux sauvages des particuliers
- mauvaise image générale du village
- dispersion des aires de collecte des déchets

## **ACTIONS :**

- remodeler l'entrée du village ( réduire la vitesse, réduire les pollutions visuelles de la carrière, des panneaux publicitaires ... )
- imposer un stationnement plus discret
- programmer une étude paysagère
- rédiger un cahier des charges concernant l'esthétique
- interdire les feux sauvages
- terminer la liaison douce avec Giromagny, l'entretenir et la faire respecter

## **MOYENS :**

- Partenariat avec le Conseil Général
- Commune et communauté de communes
- Associations environnementales
- CCDD

## **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ENVIRONNEMENTAL - FICHE ACTION N°4

## **POLLUTIONS ET RISQUES :**

La pollution routière, la pollution de l'eau

Les produits chimiques

Les risques naturels

## **CONSTAT :**

- l'axe nord-sud de la RD 465 traverse l'agglomération
- les rues du village sont étroites et sinueuses
- circulation des camions : vitesse, bruit, poussière, dangers, état de la chaussée
- vitesse excessive dans le village
- sens unique de circulation rue de la Beucinière et rue de l'Eglise
- signalisation routière pas ou peu respectée
- desherbage avec produits chimiques
- entretien des berges de la rivière
- reprise du salage des rues dans le village
- salage de la route du Ballon

## **ACTIONS :**

- remodeler l'entrée du village ( réduire la vitesse )
- sensibiliser fortement les habitants
- faire intervenir la gendarmerie
- passer certains secteurs en zone 30 (dans le village)
- passer la route du Ballon à 50 km/h
- renforcement de la signalétique (priorité à droite)
- Abandon du salage, à remplacer par une limitation de la vitesse par mauvais temps ou risques et / ou sablage
- Faire respecter le PPRI
- Abandon des produits phytosanitaires : à remplacer par brûlage et desherbage manuel
- Information des agriculteurs et des particuliers sur les risques et dangers des produits phytosanitaires

## **MOYENS :**

- Partenariat avec le Conseil Général
- Préfecture, gendarmerie
- Commune et communauté de communes
- Associations environnementales
- CCDD

## **ESTIMATION FINANCIERE :**



# AXE ENVIRONNEMENTAL - FICHE ACTION N°5

## L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT :

- CONSTAT :**
- les personnes commencent à être sensibiliser, voir sensible à la protection de la nature et au développement durable
  - les agriculteurs également
  - sensibilisation quasiment absente dans les écoles
  - peu de réunions locales d'information sur ces sujets

- ACTIONS :**
- programmer des « fêtes de la nature », fête de la forêt, de l'eau, du sol ...
  - sensibiliser les enfants à la protection de la nature par l'éducation en extra scolaire, par des jeux, des séances de découverte ( la forêt, les rivières, les poissons et animaux de la rivière, le nourrissage des oiseaux des jardins l'hiver, la montagne, les vallées ...)
  - Expliquer les implications locales du Grenelle de l'Environnement
  - Réfléchir sur le pourquoi et le comment d'une trame Verte et Bleue
  - Calcul de son empreinte écologique
  - Engager des actions de sensibilisation des jeunes et des habitants.
  - Programmer des sorties « nature »

- MOYENS :**
- Partenariat avec le Conseil Général
  - DIREN
  - ADEME
  - Préfecture
  - les maisons de l'environnement
  - Commune et communauté de communes
  - Associations environnementales
  - CCDD

## **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°6

## LA CONSOMMATION D'EAU

## LA CONSOMMATION DE PAPIER :

- CONSTAT :**
- les habitants installent de plus en plus des récupérateurs d'eau de pluie
  - l'évolution de la consommation d'eau potable semble être stable
  - les fuites sur le réseau sont importantes
  - l'eau potable sert essentiellement pour les tâches ménagères et la boisson.
  - l'eau de pluie récupérée sert à l'arrosage des jardins
  - peu de gens lavent leurs véhicules chez eux semble-t-il

- ACTIONS :**
- sensibiliser les propriétaires à la récupération de l'eau de pluie, (subvention, ristourne d'impôt)
  - prévoir un comptage spécifiques EU pour les rejets en cas d'utilisation d'eau de pluie récupérée pour les sanitaires
  - inciter les habitants à faire laver leurs véhicules dans les stations de lavage (eaux recyclées, traitées, économisées)
  - renforcer le tri sélectif individuel et collectif (école, mairie ...)

- MOYENS :**
- Partenariat avec le Conseil Général
  - syndicat des eaux
  - ADEME
  - Préfecture
  - Commune et communauté de communes
  - Associations environnementales
  - CCDD

## **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°7

## **LES TRANSPORTS COLLECTIFS**

### **LES DEPLACEMENTS INDIVIDUELS :**

#### **CONSTAT :**

- les habitants se déplacent individuellement essentiellement en automobile
- les enfants et adolescents scolarisés se déplacent le plus souvent en bus
- peu de déplacements à bicyclette
- beaucoup de véhicules 4x4
- il ne semble pas exister de statistiques sur les déplacements.

#### **ACTIONS :**

- sensibiliser les habitants aux déplacements avec les transports collectifs,
- promouvoir le covoiturage
- Etudier la remise en service la ligne SNCF Giromagny – Belfort pour les passagers
- Informer sur le blog covoiturage existant sur le site de Lepuix-Gy.
- trouver des statistiques existantes ou faire des enquêtes ( adeptes du covoiturage, intérêt de la réouverture de la ligne SNCF, comment se déplacent les gens pour aller à Giromagny .. etc...)
- déplacement collectif à la demande ( ex : pour aller au marché, à la CCHS)
- développer les pistes cyclables et les aires de stationnement.

#### **MOYENS :**

- Partenariat avec le Conseil Général
- Préfecture
- CAB transport
- Commune et communauté de communes
- Associations environnementales et de covoiturage
- CCDD

#### **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°8

## LES DIFFERENTES ENERGIES : ELECTRIQUE, THERMIQUE, BIOMASSE

**CONSTAT :** Le village dispose de différentes sources d'énergies pour satisfaire toutes les demandes : électricité et gaz de ville, le soleil et le vent, le bois et l'eau.

A partir de ce constat, chacun peut choisir son énergie en fonction de ses besoins ou de ses contraintes.

A terme, le but est de s'affranchir des énergies fossiles comme le gaz ou productrice de déchets dangereux comme le nucléaire

Le bois est abondant sur la commune.

- ACTIONS :**
- sensibiliser les habitants sur les énergies renouvelables,
  - promouvoir ECS solaire
  - Etudier l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics
  - Généraliser les bilans thermiques pour les bâtiments publics
  - Promouvoir les bilans thermiques pour les particuliers
  - Moderniser l'éclairage par la mise en œuvre d'ampoules électriques basse consommation
  - Repenser l'éclairage public ( allumage par secteur, éteindre entre 1h et 5h du matin par exemple, détecteurs de présence)
  - Renforcer l'isolation thermique des bâtiments publics
  - Mettre en place des thermostats sur les différents types de chauffages
  - Engager des études de faisabilité dès que possible
  - Promouvoir le chauffage au bois
  - Appel d'offres HQE
  - Lutte anti gaspillage
  - Sensibilisation des citoyens
  - Développer la filière bois-énergie en concertation avec les partenaires.
  - Inciter à la mise en œuvre du solaire thermique ( eau chaude sanitaire )

- MOYENS :**
- Partenariat avec le Conseil Général
  - Partenariat avec le Conseil Régional
  - ADEME
  - Commune et communauté de communes
  - Associations environnementales
  - CCDD

**ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°9

## LES BATIMENTS PUBLICS :

## L'HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

### CONSTAT :

Le village possède quelques bâtiments publics (la mairie, l'église, l'ancien presbytère) et un monument aux morts, une scierie communal, quelques calvaires.

L'étalement urbain qui progresse ne va pas dans le sens de l'économie (extension des routes, extension des réseaux publics, éloignement des services)

Pas d'accès des bâtiments publics aux handicapés

Mauvaises performances thermiques de l'habitat ancien.

Impact environnemental important des bâtiments mal conçus.

### ACTIONS :

- sensibiliser les habitants sur les énergies renouvelables,
- promouvoir ECS solaire
- Etudier l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics
- Généraliser les bilans thermiques pour les bâtiments publics
- Promouvoir les bilans thermiques pour l'habitat ancien des particuliers
- Renforcer l'isolation thermique des bâtiments publics et inciter les propriétaires privés à le faire également
- Engager des études de faisabilité dès que possible
- Promouvoir un chauffage au bois répondant aux normes actuelles
- Sensibilisation des citoyens
- Réorganiser la mairie pour la rendre accessible à tous
- Agir sur la conception des bâtiments ( conception bioclimatique, choix de matériaux locaux.
- Bonne orientation des bâtiments, ça ne coûte rien et peut générer des économies d'énergie.
- Isolation des toitures ( 30% des déperditions de chaleur ) c'est l'assurance d'une rentabilité immédiate.
- Adapter le PLU aux constructions actuelles

### MOYENS :

- Partenariat avec le Conseil Général
- Partenariat avec le Conseil Régional
- ADEME
- Architectes consultés
- Commune et communauté de communes
- Associations environnementales
- CCDD

### ESTIMATION FINANCIERE :

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°10

## LES JARDINS ET LES VERGERS :

### L'AGRICULTURE :

#### CONSTAT :

Le village possède quelques vergers appartenant à des propriétaires privés et pratiquement chaque maison possède ou possédait son jardin potager. L'étalement urbain qui progresse, contribue à amputer de façon significative, un peu plus chaque année, les terrains jadis dédiés à l'agriculture ou à l'élevage.

Connaît-on le nombre d'agriculteurs et d'éleveurs vivant sur le territoire de la commune ? connaît-on leurs besoins pour exercer leur métier ?

#### ACTIONS :

- faire un recensement des vergers abandonnés
- préserver des terres pour l'agriculture
- créer un potager municipal bio pour la réintroduction et le maintien des espèces locales.
- création ou reprise d'un verger abandonné dans un esprit pédagogique et de sauvegarde des espèces locales.
- abandon des produits phytosanitaires

#### MOYENS :

- Partenariat avec le Conseil Général
- chambre d'agriculture
- Commune et communauté de communes
- Associations environnementales
- Associations
- CCDD

#### ESTIMATION FINANCIERE :

# AXE ECONOMIQUE - FICHE ACTION N°11

## L'INDUSTRIE LOCALE :

## L'ARTISANAT, LE COMMERCE, LE TOURISME :

### CONSTAT :

L'industrie locale se résume à la carrière  
Les artisans, commerçants, et professions libérales sont encore présents.  
Le tourisme est un tourisme de passage  
Il existe quelques gîtes ruraux dans le village, les hôtels et structures touristiques se trouvent essentiellement au Ballon d'Alsace  
La qualité de nos paysages n'est pas contestables ( zone carrière exceptée)

### ACTIONS :

- faire un recensement des gîtes et les rendre plus visibles
- préserver les commerces de proximité, connaître leurs besoins,
- inciter à l'installation d'artisans et de commerçants par des aides, des facilités administratives, des préemption sur des locaux au centre du village.
- incitation des habitants à acheter localement
- à rapprocher des jardins et des vergers pédagogiques.
- accueil et accompagnement des porteurs de projets
- développement de parcours découverte : connaissance de la forêt, la randonnée instructive et éducative ( les Moines, les bâtiments du textile, les mines), et d'un parcours Santé pour tous
- diffuser les ouvrages sur l'histoire locale.

### MOYENS :

- Partenariat avec le Conseil Général
- chambres de commerce, de l'artisanat
- commune et communauté de communes
- associations locales, historien, Mémoires locales
- Associations environnementales
- CCDD

### ESTIMATION FINANCIERE :

# AXE SOCIAL - FICHE ACTION N°12

## LES COMMERCE DE PROXIMITE

### LES AIDES ALIMENTAIRES :

**CONSTAT :** Quelques commerces perdurent encore, mais pour combien de temps ?  
Il est peut-être nécessaire de revoir et d'améliorer les systèmes de distributions locaux, faisons preuve d'imagination !

**ACTIONS :**

- Préserver et développer les commerces généralistes existants,
- existe-t-il des statistiques sur le développement des commerces de proximité
- inciter à l'installation de commerçants grâce à des aides, des préemptions sur des locaux au centre du village.
- incitation des habitants à acheter localement
- vente des récoltes des jardins et des vergers pédagogiques chez les commerçants locaux par exemple.
- accueil et accompagnement des porteurs de projets
- développer un marché biologique local
- réserver un local pour l'installation d'un « Resto du Cœur » pour les plus démunis (à l'échelle de la commune)

**MOYENS :**

- Partenariat avec le Conseil Général
- chambres de commerce, de l'artisanat
- commune et communauté de communes
- Association des Restau du Cœur
- associations locales, historien, Mémoires locales
- Associations environnementales
- CCDD

**ESTIMATION FINANCIERE :**



# AXE SOCIAL - FICHE ACTION N°13

## L'EMPLOI D'INSERTION

## LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

## LA SANTE :

**CONSTAT :** 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale  
Il n'existe pas d'emploi d'insertion sur la commune  
La commune offre un panier garni aux personnes âgées nécessiteuses.  
Les difficultés liées au pouvoir d'achat , au chômage , au coût du logement contribuent essentiellement à l'augmentation de la précarité.  
Le vieillissement de la population, les femmes âgées seules, le taux d'emploi préoccupant, les faibles performances énergétiques des logements sociaux sont des sources de pauvreté et de précarité.

**ACTIONS :** Contacter des associations caritatives  
Installer une aide alimentaire type « resto du cœur »  
Organiser des visites de personnes âgées ou malades  
Aider les demandeurs à la recherche d'emplois ( démarches, transport...)  
La commune peut offrir un panier garni aux personnes âgées nécessiteuses.

**MOYENS :**

- partenariat avec le Conseil Général
- commune et communauté de communes
- association des Resto du Cœur
- associations caritatives
- associations locales,
- associations environnementales
- CCDD

**ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE SOCIAL - FICHE ACTION N°14

## **LA DIVERSITE CULTURELLE**

## **LES SERVICES LIES A L'ENFANCE**

## **LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

### **CONSTAT :**

2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale  
Il n'existe pas d'emploi d'insertion sur la commune  
Les difficultés liées au pouvoir d'achat, au chômage, au coût du logement contribuent essentiellement à l'augmentation de la précarité.  
Le vieillissement de la population, les femmes âgées seules, le taux d'emploi préoccupant, les faibles performances énergétiques des logements sociaux sont des sources de pauvreté et de précarité.  
Il existe déjà des clubs et des associations, pouvant être développés.

### **ACTIONS :**

Contacteur des associations caritatives  
Installer une aide alimentaire type « resto du cœur »  
Organiser des visites de personnes âgées ou malades  
Aider les demandeurs à la recherche d'emplois ( démarches, transport...)  
Mise à disposition et développement d'un potager pédagogique  
Mise à disposition et développement d'un verger pédagogique  
Mise en place de chantier d'insertion, délégation de secteurs ou d'espaces à entretenir.  
Projets culturels à développer avec les adolescents, par exemple une école de développement durable ou pourrait s'exprimer et se concrétiser des projets.  
Développement des structures d'accueil pour les enfants

### **MOYENS :**

- partenariat avec le Conseil Général
- commune et communauté de communes
- association des Resto du Cœur
- associations caritatives
- associations locales,
- associations environnementales
- CCDD

### **ESTIMATION FINANCIERE :**

# AXE SOCIAL - FICHE ACTION N°15

## **RENFORCER LA CONVIVIALITE**

## **DEVELOPPER L'INFORMATION**

## **VALORISER L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE :**

**CONSTAT :**

- Il existe des clubs et des associations existantes, pouvant être développés.
- Il existe des ouvrages sur le patrimoine ou l'histoire locale.
- Il n'existe pas de structure d'accueil des nouveaux arrivants.
- Il n'y a pas de fêtes des voisins
- Il existe des rassemblements conviviaux : fête du sport, repas du foot, des anciens, kermesse, fête de la Clique...)
- La bibliothèque, la médiathèque fonctionnent de façon satisfaisante ( prêt de livres, de CD, de DVD, exposition, cinéma ...)
- Les kermesses n'attirent plus la foule, excepté le défilé à thèmes annuel

**ACTIONS :**

- .Recensement des associations existantes et leurs activités
- .Mise à disposition et développement du potager pédagogique
- .Mise à disposition et développement du verger pédagogique
- .Projets culturels à développer avec les adolescents
- .Assurer la diffusion des ouvrages sur le patrimoine ou la vie locale.
- .Edition de cartes postales
- .Mettre en place une fêtes des voisins.
- .Assurer la transparence de l'action communal et communautaire
- .Editer un bulletin communautaire
- .Création d'un site internet pour la CCHS
- .Accueil des nouveaux habitants ( création d'un livret répertoriant les services, les associations, les droits et devoirs ...)

**MOYENS :**

- partenariat avec le Conseil Général
- commune et communauté de communes
- associations locales,
- associations environnementales
- CCDD

**ESTIMATION FINANCIERE :**